



Organisation
internationale
du Travail

► **Protéger les droits des travailleurs migrants en situation irrégulière et faire face aux migrations irrégulières de main-d'œuvre: Recueil de l'OIT**



Résumé analytique

► Résumé analytique

- **Depuis quelques dizaines d'années, la migration irrégulière s'est imposée dans les débats.** Faire face à cette migration est devenu une question d'urgence, comme en témoigne le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (2018) par lequel la communauté internationale s'est engagée à limiter les facteurs défavorables et les leviers structurels qui contraignent les personnes à quitter leur pays d'origine, et à traiter et réduire les situations de vulnérabilité dans le cadre de la migration. Il n'existe pas de définition universellement reconnue de la migration irrégulière de main-d'œuvre. Toutefois, le droit international des droits de l'homme définit le travailleur migrant dépourvu de documents ou en situation irrégulière comme une personne qui n'est pas autorisée à entrer, à séjourner ou à exercer une activité rémunérée dans le pays de destination (ICRMW, article 5). Fournir un aperçu statistique de la migration irrégulière n'est pas une tâche aisée, mais une estimation prudente indique qu'environ 58 millions de migrants sont en situation irrégulière (OIM, 2018). L'OIT aborde ce phénomène sous l'angle du monde du travail. Les normes, directives et principes internationaux du travail relatifs au recrutement équitable, ainsi que les valeurs universelles d'égalité de traitement et de non-discrimination sont au cœur de l'approche de l'OIT.
- **Contexte de la migration irrégulière à des fins d'emploi.** Les migrations internationales font désormais partie intégrante de l'économie mondiale et concernent la quasi-totalité des pays. Les travailleurs migrants et leur famille représentent la majorité des migrants internationaux qui vivent aujourd'hui en dehors de leur pays d'origine. La migration peut faire vivre des expériences positives et valorisantes aux travailleurs migrants et à leur famille, ainsi qu'aux communautés des pays d'origine et de destination. Pourtant, de nombreuses personnes continuent de se déplacer sans pouvoir bénéficier des options de migration régulière. Les migrants peuvent se retrouver en situation irrégulière pour de multiples raisons. Ils peuvent franchir les frontières par des voies régulières mais prolonger leur séjour au-delà de la durée de validité de leur visa, se retrouver ainsi en situation irrégulière et exercer des emplois illégaux dans l'économie formelle ou informelle. Ils peuvent entrer sur un territoire sans documents valides ou perdre leur statut de migrant régulier en raison du chômage ou du non-respect des exigences en matière de permis. Leurs demandes d'asile peuvent être rejetées ou ils peuvent se retrouver en situation irrégulière en raison de l'incapacité de la bureaucratie à traiter les demandes de visa ou les permis en temps voulu. La migration irrégulière de main-d'œuvre varie selon les régions, et dans certains pays, les populations de travailleurs migrants en situation irrégulière sont plus importantes que dans d'autres. Les fermetures de frontières et les restrictions de déplacement imposées par la pandémie de COVID-19 ont pu affecter les stocks et les flux de migration irrégulière.
- **Les déterminants de la migration irrégulière de main-d'œuvre sont complexes et très divers.** La dynamique du marché du travail et les asymétries entre la demande de main-d'œuvre et l'offre dans les pays de destination et d'origine, respectivement, sont au nombre de ces déterminants. Lorsque les voies de migration sûres et régulières font défaut, certaines personnes peuvent être contraintes de partir pour des raisons de santé ou de survie. Les effets néfastes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, l'inégalité d'accès aux droits économiques et sociaux, notamment aux soins de santé et à un travail décent, à la nourriture, à la terre ou à l'eau, l'inégalité des chances, ainsi que l'inégalité entre les genres et la violence fondée sur le genre, sont autant de raisons qui peuvent inciter à emprunter des voies de migration irrégulière. Parmi les autres ressorts ou facteurs structurels, citons l'interdiction de migration fondée sur le genre, les coûts de recrutement et la malhonnêteté de certains recruteurs de main-d'œuvre, les informations fallacieuses ou fausses voire l'incompréhension des règles complexes de l'immigration.
- **Une question controversée.** Le débat sur la migration irrégulière, notamment à des fins d'emploi, est souvent très controversé et polarisé. Les avis sur les moyens d'y remédier diffèrent considérablement, révélant des intérêts sociaux et économiques et un sentiment général contrastés. Si certains

éléments donnent à penser que la migration irrégulière est non négligeable, les données sont rares et incomplètes et la collecte de données repose sur des méthodes et des indicateurs indirects. Il est donc crucial de collecter des éléments de preuve de manière plus systématique. Non seulement pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de migration de main-d'œuvre judicieuses et fondées sur les droits, mais aussi pour réfuter l'opinion selon laquelle les travailleurs migrants en situation irrégulière sont des criminels et des concurrents déloyaux en matière d'emplois ou de prestations sociales. Cette manière de voir les choses alimente les discours anti-immigration, la discrimination et la xénophobie.

- **Le présent Recueil.** Le Conseil d'administration du BIT a demandé au Bureau d'élaborer un recueil de pratiques sur la réduction de la migration irrégulière de main-d'œuvre et la promotion des droits des travailleurs migrants en situation irrégulière, dans le cadre d'un plan d'action quinquennal élargi de l'OIT visant à donner suite à la résolution de la Conférence concernant une gouvernance équitable et efficace des migrations de main-d'œuvre (2018-2022) (BIT, 2017b). Le Recueil présente les situations qui peuvent conduire les travailleurs migrants à l'irrégularité, les droits des travailleurs migrants en situation irrégulière, ainsi que les normes, bonnes pratiques et directives internationales pertinentes. Il met également en lumière les lois et politiques des États, ainsi que les pratiques à l'échelle nationale comme entre les pays, souvent adoptées en consultation avec les organisations de travailleurs et d'employeurs, susceptibles d'aider à prévenir la migration irrégulière de main-d'œuvre dans des conditions abusives et à faciliter le respect et la promotion des droits de l'homme de tous les travailleurs migrants, indépendamment de leur statut au regard de l'immigration. Les pratiques qui figurent dans ce Recueil sont toutes conformes aux instruments de l'OIT et aux autres normes internationales pertinentes. Le Recueil ne se veut pas exhaustif mais est plutôt un document évolutif qui sera régulièrement actualisé au moyen de nouveaux exemples et expériences. Il a vocation à encourager le partage des bonnes pratiques par les États, les partenaires sociaux et les autres acteurs concernés et à contribuer à la réalisation des objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.
- **L'irrégularité accroît la vulnérabilité aux violations des droits de l'homme, notamment des droits du travail.** Les reportages sur les travailleurs migrants en situation irrégulière qui décèdent ou sont victimes d'accidents pendant leur voyage ou sur leur lieu de travail ont tendance à retenir l'attention du public. Cependant, d'autres facteurs ou situations d'irrégularité, tels que l'exclusion de l'accès au marché du travail, la détention ou le risque d'expulsion, souvent conjugués à des caractéristiques personnelles, peuvent également se traduire par une vulnérabilité des travailleurs migrants en situation irrégulière. Ces facteurs peuvent se conjuguer, se renforcer mutuellement ou évoluer dans le temps (Réseau des Nations Unies sur les migrations, 2021). L'irrégularité tend à accroître la vulnérabilité à la traite et à l'exploitation, à la discrimination et à d'autres violations des droits de l'homme, notamment des droits du travail. Elle peut entraîner une baisse des salaires pour l'ensemble des travailleurs et perturber les marchés du travail. L'irrégularité peut pousser les travailleurs migrants vers l'emploi informel, où ils sont davantage exposés au risque d'exploitation, à l'absence de protection sociale, et où ils souffrent d'un manque de compétences et d'offres d'emploi correspondant à leur profil. Les personnes qui occupent des emplois peu qualifiés ou précaires sont confrontées à des difficultés supplémentaires et sont particulièrement vulnérables au non-respect des droits du travail. Certains secteurs sont également très genrés, reflétant et renforçant les stéréotypes et inégalités de genre courants sur le marché du travail. Les femmes migrantes en situation irrégulière peuvent être davantage exposées à des conditions de travail abusives, à la violence et au harcèlement fondés sur le genre ou à des formes de discrimination croisées. La pandémie de COVID-19 qui continue de frapper la planète au moment où nous mettons la dernière touche au présent rapport n'a fait qu'aggraver la vulnérabilité et les conditions précaires des travailleurs migrants en situation irrégulière.
- **L'irrégularité ne signifie pas que les travailleurs migrants n'ont aucun droit ou que leurs droits ne doivent pas être respectés.** Tous les migrants conservent leurs droits fondamentaux, quel que soit leur statut migratoire. Le respect de leurs droits humains, notamment des droits du travail, est

essentiel pour lutter contre la migration irrégulière de main-d'œuvre et doit constituer la base d'une gestion et d'une coopération efficaces à tous les niveaux. À cet égard, toute une série de normes et d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au travail sont dignes d'intérêt (voir également l'Annexe II). Parallèlement à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi (1998), la Déclaration du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail (2019) et l'Appel mondial à l'action de l'OIT en vue d'une reprise centrée sur l'humain, inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19 (2021) offrent des orientations essentielles aux décideurs politiques et aux organisations de travailleurs et d'employeurs. Les pratiques exemplaires facilitent le respect et la promotion des droits de l'homme de tous les travailleurs migrants en situation irrégulière, avec une attention particulière accordée à l'égalité d'accès aux droits pour les femmes migrantes et les catégories défavorisées en situation irrégulière. Il s'agit d'actions visant à respecter et à réaliser les principes et droits fondamentaux au travail et les droits reconnus dans les principaux instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, tout en assurant l'égalité de traitement en matière de rémunération et de certaines prestations de sécurité sociale découlant d'un emploi antérieur. Pour atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19, plusieurs pays ont adopté des mesures ad hoc ou temporaires afin de régulariser les travailleurs migrants en situation irrégulière et de leur permettre d'accéder à certains droits fondamentaux, notamment les soins de santé. Les pays sont également en quête de solutions durables qui préconisent des mécanismes permanents d'admission et de séjour et qui accordent un statut régulier dans le pays aux travailleurs migrants en situation vulnérable. De tels dispositifs peuvent être source de bénéfices pour l'économie et le marché du travail des pays de destination et apporter la stabilité et la sécurité aux travailleurs migrants en situation irrégulière.

- **Un véritable accès à la justice est primordial.** Les droits n'ont de sens que si les travailleurs migrants peuvent en jouir.

Le droit à des recours effectifs s'applique à tous, qu'il s'agisse de ressortissants nationaux ou de migrants, indépendamment de leur statut migratoire. Chacun doit pouvoir bénéficier d'une procédure régulière pour faire valoir ses droits, sans craindre l'application de la loi sur l'immigration. L'inspection du travail est appelée à jouer un rôle clé à cet égard, mais une étanchéité institutionnelle parfaite doit être assurée entre les inspecteurs du travail et les services chargés de l'application de la loi sur l'immigration afin de défendre concrètement les droits des travailleurs migrants. Les États et les collectivités locales prennent des mesures similaires afin de garantir l'accès aux services publics nécessaire pour assurer les soins de santé et les autres besoins fondamentaux. Des mesures spécifiques sont requises pour encourager l'égalité d'accès à la justice au profit des catégories vulnérables de travailleurs migrants en situation irrégulière. Ces personnes peuvent ne pas connaître leurs droits ou les moyens de les faire valoir. Elles peuvent être confrontées à des difficultés linguistiques ou vivre ou travailler dans des milieux éloignés voire fermés. Les femmes migrantes finissent souvent par exercer des emplois informels ou isolés, ce qui rend encore plus difficile l'expression de leurs revendications. Les gouvernements, en collaboration avec les partenaires sociaux et les organisations de travailleurs migrants et autres organisations de la société civile, peuvent assurer une meilleure protection et aider les travailleurs migrants en situation irrégulière à répondre à leurs besoins urgents et à faire valoir leurs droits, tant dans les pays d'origine qu'à l'étranger.

- **Stratégies de prévention de la migration irrégulière de main-d'œuvre dans des conditions abusives.** S'inspirant des normes et directives internationales, les gouvernements ont commencé à élaborer des stratégies et des politiques efficaces pour protéger les droits des travailleurs migrants et lutter contre la migration irrégulière de main-d'œuvre. Une variété d'actions et de pratiques existent déjà. Parmi celles-ci:

- *Des pratiques visant à améliorer la collecte de données et l'échange d'informations* sur la migration irrégulière de main-d'œuvre et les conditions abusives qui y sont associées, notamment en collaboration avec les partenaires sociaux. Ces pratiques démontrent qu'une meilleure cohérence entre les politiques d'admission, les besoins du marché du travail et les

flux migratoires se traduirait par des bénéfices socio-économiques pour les secteurs, les communautés et les travailleurs nationaux et migrants.

Elles contribuent également à lutter contre les préjugés et les perceptions stéréotypées des travailleurs migrants en situation irrégulière.

- *Mesures visant à fournir des informations exactes et une assistance aux travailleurs migrants en situation irrégulière:* les États, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile ont élaboré un large éventail de mesures et de programmes afin de fournir à ces travailleurs migrants les connaissances, l'assistance et la protection juridiques nécessaires, entre autres, pour faire valoir leurs revendications. Les pratiques s'accompagnent d'outils législatifs et réglementaires, de partenariats institutionnels et de services directs avant le départ et à l'arrivée. La syndicalisation des travailleurs migrants dans les pays de destination, notamment grâce à la coordination transfrontalière entre les syndicats concernés, joue un rôle actif par ses mécanismes de soutien collectif.
- *Les pratiques à l'échelle nationale comme entre les États visant à garantir un recrutement équitable* conformément aux droits de l'homme internationalement reconnus et aux directives de l'OIT sur le recrutement équitable peuvent également s'avérer utiles dans la prévention des voies de migration irrégulière. Ces actions comprennent également la mise en place de mécanismes nationaux, bilatéraux et transfrontaliers permettant de réglementer le recrutement équitable, d'intenter des actions en justice et d'éliminer l'exploitation et les pratiques abusives, telles que le travail forcé et la traite des personnes, et de sanctionner les employeurs pour emploi non autorisé. Les organisations de travailleurs et d'employeurs sont des acteurs clés dans la lutte contre le recrutement inéquitable et ses liens avec le travail forcé et la traite.
- *Coopération et dialogue social.* Les partenaires sociaux jouent un rôle essentiel dans la consultation et la coordination volontaire avec les gouvernements, à l'échelle nationale comme entre les États, concernant les mesures relatives à la prévention de la migration irrégulière à des fins d'emploi et les recours contre les conditions abusives associées. La cohérence des politiques et une approche pangouvernementale respectueuse des droits de l'homme sont indispensables à une gouvernance de la migration irrégulière de main-d'œuvre fondée sur les droits au niveau national. Elle est également essentielle pour l'efficacité de la coopération associée aux échelons international, régional et bilatéral.
- *Mesures de sauvegarde pour prévenir l'irrégularité en cas de perte d'emploi.* Les mesures visant à empêcher les travailleurs migrants de se retrouver en situation irrégulière lorsqu'ils perdent leur emploi et à leur permettre de changer d'emploi sont essentielles pour prévenir la migration irrégulière de main-d'œuvre. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les mesures destinées à faciliter la prolongation des visas, les amnisties ou le renouvellement des permis de travail ou de séjour ont permis aux travailleurs migrants de continuer à avoir accès aux services essentiels et au travail régulier, tout en évitant que l'irrégularité ne progresse.

Actuellement, un ensemble de bonnes pratiques se dessine, mais elles doivent être étendues et reproduites, le cas échéant. Nous espérons que ce Recueil contribuera non seulement à l'élaboration de réponses appropriées et de stratégies fondées sur les droits, mais qu'il encouragera également l'identification et la diffusion d'autres bonnes pratiques susceptibles d'émerger, notamment grâce au dialogue et à la coopération transfrontalière.